



OFFICE NOTARIAL



QUENTIN FOUREZ

Quentin FOUREZ  
1 Place Maréchal Gallieni  
27500 PONT-AUDEMER  
Téléphone : 02.79.05.00.22

### CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni.

CERTIFIE et ATTESTE par l'intermédiaire de Shine :

- Avoir reçu en dépôt la somme de MILLE CINQ CENTS (1500) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée 1er Mai, SAS en formation dont le siège social sera situé à 136 Boulevard Edouard Branly, 85000 la Roche-sur-yon ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par chaque associé sur un compte ouvert à leur nom auprès du notaire soussigné.

Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- La société MELUSINE enregistrée au RCS de Nantes, sous le n°878 970 615, la somme de 245,00 €
- La société TICOZ INVESTMENTS enregistrée au RCS de Nantes, sous le n°898 279 849, la somme de 245,00 €
- Pierre-Yves PENISSON la somme de 245,00 €
- William CHRISTOPHE la somme de 765,00 €

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom desdits associés auprès du notaire soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à Pont-Audemer, le

Par Maître Quentin FOUREZ, Notaire. **05 JUIN 2025**



L'Office est engagé dans la lutte contre la fraude, nous vous confirmerons l'authenticité de ce certificat à l'adresse suivante: [accueil\\_office@27091.notaires.fr](mailto:accueil_office@27091.notaires.fr)

Office Notarial de Maître Quentin FOUREZ, 1 place Maréchal Gallieni 27500 PONT-AUDEMER

Tél. 02.79.05.00.22 Mail. [quentin.fourez@notaires.fr](mailto:quentin.fourez@notaires.fr) Site. [www.fourez.notaires.fr](http://www.fourez.notaires.fr)

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 18h. Réception sur rendez-vous. SIREN. 839 670 056 00010

TVA FR11839670056 – Membre d'une société agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté.